

nus, et nous n'avons pu donner à la Chambre, pendant la présente session, des détails sur la manière dont la liaison des chemins de fer se fera; mais le plan proposé dans le principe est encore celui de l'administration.

J'ai dit, dans une autre occasion, que le gouvernement serait prêt à recommander au Parlement l'importance d'opérer une jonction au Portage du Fort, à l'endroit où l'on veut faire traverser la rivière par le chemin de fer de Québec. Inutile d'ajouter qu'on nous a fait bien des représentations sur la supériorité de la route de Pembroke et du chemin de fer qui part de cette ville. Le gouvernement est obligé de tenir compte des avantages qu'elle peut avoir, et, malgré son désir de mener l'entreprise à bonne fin, il n'a pu avancer assez pour présenter d'autres propositions au Parlement pendant la présente session; mais il espère être en mesure de le faire à la prochaine.

Je ne puis rien dire de plus positif à l'honorable député; mais je crois que ce que j'ai déjà dit à l'honorable député de Terrebonne donnera pleine satisfaction. Toutefois, la déclaration que je viens de faire est peut-être un peu plus complète et explicite.

ACTE CONCERNANT LES CONTRATS MARITIMES.

M. KILLAM—J'aimerais à demander à l'honorable ministre de la Marine et des Pêcheries si le gouvernement a reçu des informations certaines au sujet du bill dont le Parlement impérial s'est occupé durant la dernière session et dont il s'occupe encore pendant la présente, au sujet des contrats maritimes d'assurance.

Il paraît que le Parlement impérial a l'intention de rendre ce bill applicable à toutes les possessions de Sa Majesté. Or, le projet de loi dont il s'est occupé l'année dernière est radicalement mauvais en principe.

Mais ce n'est pas tant à cause de cela que je m'y oppose qu'à cause du principe que le gouvernement impérial n'a pas le droit d'intervenir dans les contrats privés faits en ce pays. Le bill est beaucoup plus vicieux que celui présenté dans cette Chambre l'année dernière. Les Anglais peuvent légiférer pour eux-mêmes tant qu'ils vou-

M. MACKENZIE

dront et comme bon leur plaira; mais ils ne doivent pas s'attendre que nous acceptons la législation de leur Parlement dans des matières qui tombent sous le contrôle du nôtre.

J'espère que le gouvernement va représenter aux autorités impériales que ce bill, en supposant qu'il soit favorable aux Anglais, ne peut s'appliquer au Canada.

M. SMITH (Westmoreland)—L'administration a fait des représentations dans le sens indiqué par l'honorable député. Le bill est actuellement pendant au Parlement impérial, et nous avons envoyé une dépêche protestant contre toute atteinte portée aux droits du Canada sous ce rapport.

LE SIÈGE DE GLOUCESTER.

M. IRVING—J'ai l'honneur de présenter les premier et second rapports du comité spécial des privilèges et élections.

Le sergent d'armes annonce qu'un messenger de Son Excellence demande admission.

Sir JOHN A. MACDONALD—Voilà qui est fâcheux. Je m'oppose à ce que la porte lui soit ouverte avant la lecture du rapport. C'est un rapport très important et il demande à être lu.

M. L'ORATEUR—Il faut ouvrir la porte au messenger. Qu'il entre!

Plusieurs voix—Privilèges! privilèges!

Le gentilhomme huissier de la Verge Noire se présente et fait son message comme suit:

"M. L'ORATEUR,—

"Son Excellence le Gouverneur-Général ordonne à cette honorable Chambre de se rendre immédiatement dans la salle du Sénat."

En conséquence, M. l'Orateur et les membres présents se rendent à l'injonction de Son Excellence.

AU SÉNAT.

Il plaît à Son Excellence de donner, au nom de Sa Majesté, l'assentiment royal aux bills suivants, savoir:—

Acte pour amender l'Acte concernant le larcin et les autres offenses de même nature.